

CONTRIBUTION N° 2 :

ENVIRONNEMENT et PATRIMOINE

Les hauteurs des immeubles à venir dans le vieux bourg sont démesurées

Le PLU 3-1, dans le bourg historique d'EYSINES prévoit des hauteurs de 9 mètres (deux étages) et de 12 mètres (trois étages) (UP63, UM6, UM8, UM 13 ...) alors que le bâti existant ancien est en rez-de-chaussée le plus souvent ou à 7,50 mètres au plus (un étage).

Le besoin en logements, la rentabilité du tramway qui traverse le bourg sur seulement

600 m, la spéculation foncière et la densification ne peuvent pas permettre la destruction du patrimoine du bourg ancien. L'urbanisation d'EYSINES est considérable : 750 logements sont prévus sur CARES CANTINOLLE, en bout de ligne du TRAM. Le taux des logements sociaux est de 29,08 % en 2018 (taux légal = 25 %).

IMPOSONS DANS LE VIEUX BOURG POUR INTEGRATION AU BATI EXISTANT :

- Une hauteur de 7,50m maximum autour des deux monuments historiques,
- L'intégration au patrimoine bâti (matériaux nobles : pierres, briques, bois...),
- La sauvegarde de l'architecture du village,
- La réhabilitation du bâti ancien,
- Un volet paysager sérieux avec conservation des arbres de hautes tiges et plantation d'arbres de grand développement.

Bien à vous Monique GUEDON Avocat honoraire, Présidente de l'association 2/10/2020

Environnement et Patrimoine du Bourg d'Eysines Association

Loi 1901 n° w332017931

13, rue Raoul DEJEAN 33320 EYSINES

sauvonslebourg@gmail.com

www.sauvonslebourg.org

